Trente-sixième Année — N° 62 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — MARDI 3 MARS 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 2 MARS 1891

LA SITUATION

Nos prévisions sont confirmées.

Le voyage de l'impératrice Frédéric n'était en réalité que la première étape d'une nouvelle orientation de la politique allemande.

Le but ayant été manqué, les révélations arrivent de toutes parts qui donnent à la visite du prince héritier d'Autriche-Hongrie la portée que nous avions présentée.

L'empereur Guillaume II est loin d'être dénué de conceptions politiques.

Mais c'est un prompt, un impatient.

Une idée n'a pas hanté son cerveau deux nuits durant, qu'il en recherche l'exécution avec une précipitation fébrile, presque maladive.

Le souverain allemand a vu juste, lorsqu'il s'est rendu compte que la Triple-Alliance allait rapidement à la désagrégation.

Deux faits significatifs étaient de nature à l'éclairer sur ce point,

Presque simultanément, le dernier des trois survivants politiques de cette chimérique combinaison était renversé du pouvoir par l'indignation d'un peuple ruiné, affamé; et l'Autriche, l'autre alliée, tournait son regard vers Saint-Pétersbourg.

C'était la dislocation, à bref délai, d'un syndicat de spéculation politique fondé sur la crédulité des peuples.

Ces peuples s'agitaient sous les tenaillements aigus de la faim et serraient le poing à la façon des clients d'une banque d'exploitation résolus à faire justice des Mary-Raynaud, des Grodet, des Macé qui les avaient amaigris de promesses et ruinés de bonnes paroles.

Le courant était irrésistible. Ne venait-il pas d'emporter M. Crispi au lendemain d'un factice triomphe électoral ?

La sage, la prudente, la timide Autriche prenant raison de ces symptômes, de ces événements, se ménageait une retraite, une porte de sortie.

L'Allemagne allait être isolée. Il convenait d'agir et d'agir vite.

L'empereur et ses conseillers ont agi trop vite, et n'ont obtenu d'autre résultat que de voir leurs plans démasqués,

En allant moins à l'aveuglette, en étudiant posément, méthodiquement les moyens de lutter contre une éventualité menaçante, la chancellerie allemande conservait plus de chance de se défendre utilement.

Si, par des mesures de détente, telles que la suppression des passe-ports ou l'ouverture de négociations en vue de la neutralisation de l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne avait préparé un accueil favorable à son essai de rapprochement avec nous, nul ne peut garantir que la première manche de la partie n'ait pas été gagnée.

Mais rien, rien, ou moins que rien... Une lettre à la veuve du peintre Meissonnier.

Etait-ce véritablement une préparation suffisante à une entreprise hardie dont on négligeait le facteur le plus important, notre générosité.

En Don Quichottes que nous sommes, disposés à rendre au centuple les courtoisies, les cordialités apparentes de nos ennemis, à oublier leurs méfaits, à leur pardonner leurs spoliations, nous eussions été capables de nous montrer assez mal avisés pour ne pas soupçonner le piège tendu à notre magnanimité.

Nous nous serions peut-être aliéné les sympathies de la Russie et des autres peuples qui ont intérêt à compter sur notre appui éventuel pour répondre à une générosité feinte par une magnanimité effective.

Le gouvernement allemand a été malhabile.

Nous avons été corrects.

Cela vaut mieux.

Sa présomption nous a protégés contre notre spontanéité.

Somme toute, nous avons le meilleur dans cette escarmouche diplomatique, menée avec une stupéfiante étourderie.

La presse allemande a beau nous manifester son dépit, et le dépit de ses inspirateurs officiels par des articles violents et discourtois.

Nous n'en prenons nulle émotion.

A quelque chose malheur est bon.

La légèreté de notre gouvernement s'associant à l'imprévoyance du gouvernement berlinois nous a préservés d'un entrainement qui eût pu être funeste à l'équilibre européen.

Poliment, mais fermement nous avons refusé de favoriser à notre détriment les combinaisons de la chancellerie allemande.

Et ce faisant, nous avons donné une leçon à nos hommes politiques et confiance à l'Europe.

Nos hommes politiques, j'entends ceux qui gouvernent, s'imaginaient que la France serait docile et assouplie à leur volonté, comme l'est le parlement,

Ils se sont trompés et il pourra leur en cuire.

Grisés d'orgueil, enivrés de triomphes faciles, ils avaient répondu aux ouvertures de l'Allemagne.

— Allez, nous sommes les maîtres, ne comptez pas avec nos électeurs, nous les tenons en esclavage,

Et les électeurs ont revendiqué leurs droits, sans referendum.

Ils ont posé respectueusement, mais fermement, un « halte-là ! » net, viril, énergique, convaincu, devant lequel ont reculé l'audace de la chancellerie allemande et la fatuité de nos dirigeants.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, quoi qu'en aient dit les journaux officieux, la responsabilité de la fausse manœuvre incombe au cabinet tout entier.

La meilleure preuve en est qu'une note officieuse a disculpé M. Herbette, et n'a même pas fait allusion au racontar invraisemblable qui attribuait à M. Ribot des agissements personnels fomentés en dehors de la solidarité ministérielle.

Il est manifeste que le cabinet se trouve très amoindri devant l'opinion par cet acte de souveraine imprudence. Il serait, néanmoins, très téméraire de le renverser sur cette question, qui fournirait, sans aucun doute, matière à des incidents guettés et souhaités par nos ennemis dépités.

Mais que nous importe la situation du cabinet ? Le cabinet n'est pas la France et, malgré les appréciations des pessimistes, la France est en assez bonne posture sur l'Echiquier européen, pour n'avoir rien à redouter.

Il lui suffit de garder le calme dont elle ne s'est pas départie, de ne se point impressionner outre mesure, de se garer des pièges tendus et de rester maitresse d'elle-même en face des provocations.

Nous doutons très fort que l'Allemagne considère de son intérêt de mettre le feu aux poudres.

En l'état actuel des esprits elle risquerait plus que nous et ce n'est certes pas nous qui lui fournirons prétexte à un coup de tête.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

MESSIEURS LES FRANCS-MAÇONS

Sous ce titre, un journal républicain, la *Liberté*, publie un article dont voici le passage principal :

« Le *Bulletin du Grand Orient de France* contient, dans son dernier numéro, paru tout récemment, le texte d'une pétition adressée aux Chambres sur l'initiative de la Loge de Moulins. Cette pétition, dont nous allons dire le but, prise en très sérieuse considération par le Conseil de l'Ordre, a été insérée au procès-verbal officiel, « afin que tous les ateliers de la fédération puissent en avoir connaissance », et une convocation spéciale a été adressée aux sénateurs et députés francs-maçons pour leur communiquer les vœux des Loges.

» Il s'agit, en effet, d'organiser dans toute la Franc-Maçonnerie française un vaste pétitionnement conforme aux idées formulées par la Loge de Moulins. Or, ces idées, on va le voir, sont une audacieuse intervention dans le domaine politique pour contraindre les pouvoirs publics à des actes qui seraient la plus violente atteinte aux principes d'égalité et de liberté inscrits sur le frontispice des « Droits de l'homme et du citoyen. »

» Voici les principaux passages de la pétition dont il s'agit :

« Considérant que les fonctions publiques de tous » ordres ne doivent être confiées qu'à des citoyens dé- » voués au régime républicain ;

» Considérant que les établissements cléricaux prépa- » rent de nombreux candidats aux emplois publics, tout » en leur inculquant la haine de nos institutions ;

» Considérant que le gouvernement est forcé de confier » des fonctions publiques à ceux de ces candidats qui ont » satisfait aux exigences de ces examens ;

. . . .

» Invite les membres du Parlement à prononcer l'abro- » gation de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement » secondaire et à voter une loi nouvelle contenant les » dispositions suivantes :

» Nul ne pourra être admis dans une école de l'État, » s'il n'a pas fait ses études dans un établissement uni- » versitaire.

» Nulle fonction publique rétribuée ne pourra être » confiée à un citoyen qui n'aura pas fait ses études » dans un établissement universitaire.

» Aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra » être accordé aux candidats des deux sexes qui n'au- » ront pas fait leurs études dans un établissement uni- » versitaire, au moins pendant les trois dernières an- » nées. »

» On le voit, MM. les francs-maçons n'y vont pas de main morte. Ce qu'ils demandent, c'est la destruction de toutes les institutions libres, frappant indistinctement dans leur haine antireligieuse, les institutions cléricales et les institutions laïques ; c'est la mise hors du droit commun de toute une catégorie considérable de citoyens qu'on veut dépouiller de tous les privilèges de l'égalité, malgré leur capacité incontestable, uniquement parce qu'ils auront étudié et conquis leur instruction en dehors des établissements universitaires.

» Et c'est au nom de la démocratie française, au nom de la République, qu'on propose cette énormité ! Mais qu'est ce donc que la démocratie, qu'est ce donc que la République, sinon la consécration absolue de l'égalité politique, civile et sociale dans sa plus large expression ?

» ... Que dirait la Franc-Maçonnerie et que dirait on si une congrégation religieuse autorisée se permettait une démonstration de cette nature ? Il n'y aurait pas assez de clameurs de haro pour la faire rentrer dans ses limites. La Franc-Maçonnerie, qui n'est qu'une congrégation laïque, doit être avertie de rentrer dans les siennes.

» Qu'elle fasse pacifiquement ses cérémonies bizarres qu'elle célèbre à son gré le culte qu'elle s'est donné, qu'elle reste une vaste mutualité d'assistance, mais qu'elle ne se mêle pas de politique ! Ce n'est pas elle qui représente la France ! Ce n'est pas elle qui fait la loi ! »

EN ALLEMAGNE

Le voyage de l'Impératrice Frédéric à Paris

Moscou, 1er mars. — La *Gazette de Moscou* dit que les allemands récoltent ce qu'ils ont semé et qu'ils sont servis selon leurs mérites. Une réelle amitié internationale n'est possible aujourd'hui qu'à condition qu'elle soit uniquement basée sur une communauté d'intérêts des peuples.

Un rapprochement entre l'Allemagne et la France est une utopie irréalisable.

La décision des peintres et le sublime mouvement de patriotisme du peuple français constituent une garantie de la puissance de la France et un élément précieux de paix pour l'équilibre européen.

Les autres journaux publient des entrefilets analogues.

Saint-Pétersbourg, 1er mars. — Le journal les *Novosti* déclare que le rôle complètement passif joué par l'opinion publique et le gouvernement français lors du séjour de l'impératrice Frédéric à Paris ôte toute raison d'être aux commentaires de la presse allemande à ce sujet. Ces commentaires prouvent plutôt le caractère agressif pris tout à coup par la politique allemande que l'existence d'un danger quelconque menaçant l'Allemagne.

Le *Nouveau Temps* engage la presse et le public français à rester complètement indifférents au langage chauvin de la presse allemande.

Berlin, 1er mars. — L'impératrice mère a écrit à son fils qu'elle n'avait eu qu'à se louer des égards que n'ont cessé de lui prodiguer les hautes personnalités françaises. Elle déclare n'avoir aucun motif de se plaindre de l'attitude de la population parisienne.

Cette lettre aurait provoqué un revirement dans l'esprit de l'empereur, et par suite une détente dans les sphères officielles.

Carlsruhe, 1er mars. — Le *Badisch Landeszeitung*, organe du grand-duc de Bade, dit que la nouvelle de l'aggravation du régime des passeports sera accueillie avec joie dans toute l'Allemagne. Oui, avec joie, insiste-t-elle.

Berlin, 1er mars. — D'après des renseignements que je viens de puiser à une source sûre, le rescrit du chancelier au stathalter d'Alsace-Lorraine au sujet des passeports, a bien été dicté à l'empereur par le dépit que lui a fait éprouver l'échec de sa mère.

Toute autre explication ne saurait d'ailleurs être admise, car il faudrait pour cela oublier deux faits trop récents puisqu'ils datent tous d'eux du 26 février.

Le premier, signalé par une dépêche de Colmar, étendant à l'arrondissement de Thann et en particulier à la ville de Massevaux la faculté pour les marchands forains de se rendre sans passe-port au marché de Dannemarie.

Le second s'est produit au palais du stathalter où, à un grand diner parlementaire, le prince de Hohenlohe, après s'être félicité de la confiance et des sentiments de loyalisme de la population, a ajouté que de part et d'autre il était permis de nourrir l'espoir de voir rétablir des relations normales avec le voisin de l'ouest.

Voilà qui est bien caractéristique, et dans la mesure brutale nouvelle, Guillaume II donne une nouvelle preuve de son caractère soupçonneux et violent.

On doit bien rire à Friedrischruhe.

Berlin, 1er mars. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* constate avec satisfaction l'unanimité avec laquelle le sentiment national a été exprimé vis-à-vis de l'Europe par la presse allemande au sujet des récents incidents.

« Mais, au fond, dit-elle, les insultes (*sic*) françaises sont accueillies par l'opinion publique en Allemagne avec un langage énergique et digne.

Berlin, 1er mars. — La *Gazette nationale* répondant à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, fait remarquer que le voyage de l'impératrice a été si peu une affaire privée qu'une des conséquences de ce voyage est la grave mesure politique qui frappe les alsaciens-lorrains.

Le journal d'Alsace dit au sujet de la suppression des mesures d'adoucissement relatives au régime des passeports :

« C'est nous qui allons subir les conséquences des derniers incidents. Rien ne s'est produit pourtant dans notre pays qui ait pu faire prévoir une aggravation des règlements d'exception encore en vigueur.

» Pauvre pays, qui ne fait que pâtir pour les autres; c'est l'état de nervosité dont nous avons déjà tant souffert, qui va renaître.

» L'ordre donné par l'empereur est l'indice d'une situation grave. »

L'*Express de Mulhouse* s'exprime ainsi :

« Cette décision nous affecte d'autant plus que nous étions à la veille de voir la mesure des passeports supprimée d'un seul coup et nous retombons au régime strict.

» Nous n'avons cependant rien fait pour provoquer ce revirement. »

Rome, 1er mars. — Dans les cercles gouvernementaux on ne dissimule pas une certaine inquiétude, on blame généralement l'empereur d'Allemagne de se venger de ses désillusions sur l'Alsace-Lorraine.

Berne, 1er mars. — Les journaux suisses sont indignés de la mesure prise par l'empereur Guillaume.

L'emballement, disent-ils, est bien plus fort à Berlin qu'à Paris.

Berlin, 1er mars. — Malgré les démentis officieux, le bruit persiste à courir que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris demanderait un congé illimité.

L'impératrice et les représailles

Berlin, 1er mars. — D'après ce que je viens d'apprendre, l'impératrice demanderait à Guillaume II une atténuation dans les décisions qu'il compte prendre ultérieurement à propos de l'Alsace-Lorraine, disant qu'il lui serait pénible de répondre d'aussi mauvaise façon à la sympathie qu'elle a partout rencontrée en France.

Au Reichstag

M. Richter combat la demande de crédit relatif aux primes pour les sous-officiers.

M. de Caprivi, chancelier de l'empire, répond que les libéraux veulent prêter leur concours au gouvernement, mais que leur attitude a été, pour ainsi dire, en toute circonstance, en opposition avec leur intention d'aujourd'hui.

« M. Richter dit qu'il s'est appliqué à me mettre en contradiction avec l'ancien chancelier et à établir pour ainsi dire une lutte entre nous deux. Je puis dire que je suis content de ce que M. Richter se soit mis, cette fois du côté de mon prédécesseur.

» Les journaux parlent depuis longtemps de cette lutte qu'ils montrent à la lumière d'un feu de bengale.

» Cette lutte n'existe pas et l'alliance qu'on m'offre m'inspire de plus en plus des inquiétudes.

» C'est pourquoi j'ai éprouvé quelque plaisir à voir l'orateur se mettre, pour une fois, du côté opposé.

» Nous faisons tout, a ajouté le chancelier pour avoir la conscience nette, mais nous saurions aussi montrer notre force si cela était nécessaire, ce dont Dieu nous préserve. »

M. Richter déclare que le chancelier n'a pas besoin de repousser un concours qui ne lui a jamais été offert. (Applaudissements à gauche.)

Il ajoute, tandis que toute la gauche est debout, que son parti est toujours resté vis-à-vis de M. de Caprivi sur le terrain de l'opposition parlementaire. Seulement, il croyait que cette attitude n'excluait pas la courtoisie qui permet d'éviter les attaques personnelles.

M. de Caprivi a détruit ses illusions en reprenant les armes de combat haineuses du prince de Bismarck qui, du reste, n'auront pas la même efficacité, étant donnée la moindre valeur de l'homme qui voudrait copier le premier chancelier. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite.)

Le Reichstag repousse ensuite le crédit demandé par le gouvernement en vue d'accorder aux sous-officiers des primes croissantes depuis la neuvième jusqu'à la douzième année de service, et adopte la proposition de M. Windthorst.

LA SURTAXE D'ENTREPOT

SUR LES LAINES

Le Comité de Tourcoing s'est occupé de cette question qui intéresse si vivement l'industrie et le commerce de nos places. M. François Masurel-Jonglez, président du Comité, a dressé sur la surtaxe d'entrepôt un rapport que nous nous empressons de reproduire.

« Messieurs,

» Dans sa séance du 4 février courant, la Commission des Douanes a adopté un amendement de M. Lalou, député de Dunkerque, tendant à frapper de la surtaxe d'entrepot les laines d'Australie et du Cap.

» Comme vous le savez déjà, on entend par surtaxe d'entrepôt la taxe de 3 fr. 60 par 100 kilos à laquelle sont soumises les laines étrangères qui ne nous parviennent pas d'importation directe, ou qui, achetées aux lieux d'origine, sont transportées par des navires ayant leur port d'attache à l'étranger, où elles sont transbordées pour faire suivre par cabotage par exemple, de Liverpool ou Londres en Angleterre, d'Anvers en Belgique, sur un port français.

» A la suite de conventions particulières passées avec l'Angleterre, les laines d'Australie, en 1860, et, plus tard, en 1881, celles du Cap avaient été exemptées de la surtaxe d'entrepot, ce qui nous permet d'acheter, sur le marché de Londres, des laines d'Australie et du Cap, sans payer cette taxe de 3 fr. 60.

» Dans son projet de Tarif général des douanes, le gouvernement avait maintenu la tarification en cours. Nous voyons, en effet, au tableau C de ce tarif : Produits d'origine extra-européenne importés d'un pays d'Europe: laines d'Australie et du Cap, exemptes; et au tableau D produits d'origine européenne importés d'ailleurs que des pays de production : laine en masse, 3 fr. 60 les 100 kilos.

» Ce projet du gouvernement n'avait soulevé aucune objection importante de la part de l'industrie lainière, quand, d'une façon imprévue, la Commission des douanes a supprimé le privilège accordé aux laines d'Australie et du Cap et a étendu la surtaxe d'entrepôt à toutes les laines en général.

» Quelles seront les conséquences du vote récent de la Commission des douanes, c'est ce qu'il importe d'examiner avec soin.

On peut affirmer, à priori, que l'application de la surtaxe d'entrepôt aux laines d'Australie et du Cap sera préjudiciable à l'industrie lainière française.

» Il suffira, pour s'en convaincre, de se rendre compte, par le tableau ci-après des charges qui affecteraient du fait de la surtaxe, les différentes qualités dont la France s'approvisionne sur le marché de Londres.

» Ces charges varieraient de 1 à 4 0/0 de la valeur Ainsi la laine de

12 d. la liv.	ou 2 fr. 40 le kilo.	serait imposée	de	1 1/2 0/0	
7 1/2	»	» 1	80	»	2 0/0
5	»	» 1	20	»	3 0/0
4	»	» 0	96	»	4 0/0

La Commission des douanes, par sa nouvelle décision, reviendrait donc sur le vote antérieur qui avait consacré la franchise de la laine brute.

» Pouvons-nous laisser passer sans protestation ce revirement imprévu ?

» Nous sommes tributaires du marché de Londres, le fait est avéré et cet état de choses se prolongera longtemps encore. Pour y remédier il faudrait recourir exclusivement aux importations directes et ce mode exclusif d'opérer est encore absolument impraticable pour nous comme nous le démontrerons.

» Car disons de suite que, loin d'être rebelle à l'importation directe, le commerce français y a recours de plus en plus; nous n'en voulons pour preuve que la progression sensible qu'ont prise les opérations en laine traitées directement avec l'Australie depuis quelques années.

» D'ailleurs l'intérêt du consommateur lui commande de s'affranchir du marché de Londres, sans qu'il soit besoin, pour cela, d'établir la surtaxe d'entrepot. Il y a avantage évident, en effet, d'éviter les frais si élevés, tels que courtages, assurances, magasinage, prélèvement d'échantillons, qui grèvent d'environ 5 0/0 la marchandise achetée aux ventes de Londres.

» Aussi l'importation directe des laines d'Australie a déjà fait des progrès sérieux puisque la France reçoit actuellement environ 180.000 balles qui ne passent pas par le marché anglais.

» Mais l'importation directe exclusive soulève, dans la pratique, deux objections sérieuses.

» La première, c'est la restriction dans le choix des laines. Sur les 16 en 1.700.000 balles que produit l'Australie, 500 000 balles seulement, c'est-à-dire moins d'un tiers, sont mises au marché à Sydney. Melbourne et Adelaïde; les autres sont consignées par les éleveurs aux négociants de Londres. Grâce à la surtaxe d'entrepôt les Français seraient réduits à abandonner aux Anglais et aux Allemands les deux tiers de la production australienne pour se contenter du surplus. Donc ici encore, infériorité notoire pour notre industrie.

» La seconde objection à l'importation directe, nous la trouvons dans l'insuffisance des moyens de transport, et ce côté de la question mérite qu'on s'y arrête d'une façon spéciale.

» Il n'y a, actuellement, qu'un seul service régulier de navigation entre l'Australie et la France, celui des Messageries Maritimes, avec un seul départ par mois, qui, depuis un an, fait un service sur Dunkerque, par voie de transbordement. Or il faut remarquer que, sur les 180.000 balles que nous avons importées l'année dernière, 28,000 balles nous sont parvenues par des ports français, et encore sur le chiffre déjà si peu important de 28,000 balles, 20,000 seulement étaient chargées à bord de navires français.

Pour le surplus nous sommes tributaires des marines anglaise et allemande qui desservent d'abord leurs ports d'attache, Londres, Brême ou Anvers, avant de transborder ces marchandises pour venir en France, ce qui amène, dans les arrivages de laines, des retards importants, prolongés parfois encore grâce à la mauvaise volonté des armateurs désireux de protéger avant tout les intérêts de leurs nationaux.

» Est il possible d'organiser des services directs sur les ports français, soit en les confiant à des compagnies de navigation françaises, soit en amenant les navires étrangers à fréter directement sur un port français sans transbordement ?

» Un premier obstacle se présente, c'est le droit de tonnage à l'entrée des ports.

» Ce droit est prélevé, non sur le chargement effectif, mais sur le jaugeage même du navire. Or les grands steamers, d'un tonnage de 6 à 7000 tonnes par exemple, et ils sont nombreux pour le service d'Australie, ne seraient pas disposés à supporter le droit sur le tonnage entier pour aller décharger dans un port français 1.000 ou 2.000 tonnes de leur chargement.

» D'ailleurs, on peut dire d'une façon générale que l'importation directe des laines d'Australie sera toujours très difficile, sinon impossible, à cause de l'absence de frêt de retour.

» Ce qui a aidé puissamment au succès des importations directes de la Plata, c'est précisément la facilité que trouvaient les navires qui amenaient les laines à Dunkerque ou au Havre, d'obtenir des chargements pour retourner à la Plata. C'est ainsi que les deux principaux services de navigation avec la République Argentine, les Messageries Maritimes et les Chargeurs Réunis, qui ont respectivement 4 ou 5 départs par mois, possèdent toujours leur frêt de retour. Une importante compagnie anglaise l'*Allan Line*, qui amène une grande quantité de laines à Dunkerque, en concurrence avec les lignes françaises, ne leur cause pas préjudice, car elle transporte des marchandises de Dunkerque à Glasgow où elle prend chargement pour la Plata.

» L'examen du mouvement maritime et commercial entre la France et la République Argentine démontrera qu'il existe de sérieux éléments d'activité dans les rapports entre les deux pays que rapprochent l'affinité de race et l'importance de l'émigration française, tandis que l'Australie et le Cap, colonies anglaises, font presque toutes leurs affaires avec le métropole.

» Le service de navigation comprend 18 lignes de vapeurs à départs réguliers reliant l'Europe à La Plata.

» Les compagnies françaises sont les suivantes :

» *Compagnie des Chargeurs réunis*, Havre, Dunkerque, Plata.

» *Compagnie française des Messageries maritimes*, Bordeaux, Plata.

» *Compagnie française de navigation à vapeur, Cyprien Fabre et Cie*, Marseille, Plata.

» *Compagnie maritime du Pacifique*, Havre, Montevideo, Pacifique.

» *Société générale des transports maritimes à vapeur*, Marseille, Plata.

» *Nouvelle compagnie marseillaise de navigation à vapeur Fraissinet et Cie*, Marseille, Sénégal, Plata.

» *Compagnie nationale de navigation à vapeur*, Marseille, Plata.

» En 1889, il est entré dans les ports de la République Argentine, venant des ports français : 214 navires à vapeur chargés de 465,813 tonnes. Il en est sorti, à destination des ports français : 222 navires à vapeur chargés de 488,702 tonnes.

» Le mouvement commercial, pour cette même année 1889 accuse sur 821,780,000 fr. montant total de toutes les importations de la République Argentine, une proportion de 151.185,000 fr. à l'actif de la France. Les exportations en 1889, étaient de 601,500,000 francs, dont 191,320,000 fr. pour notre pays.

» Les laines et peaux de moutons représentaient 89 millions de kilogrammes pour une valeur de 165 millions de francs soit 86,20 0/0 de l'importation argentine pour la France.

» En ce qui concerne l'Uruguay, nous relevons les chiffres suivants pour 1889 :

Commerce général : Importations totales, francs 197.003.050 : Exportations totales, fr. 138.859.090, Part de la France, fr. 29 510.145; Id., 27.947.025.

Navigation : 156 navires français à vapeur et 8 voiliers avec un tonnage de 358.000 tonneaux.

» Du rapprochement de ces différents chiffres il ressort à l'évidence que, si d'une part nous importons de la Plata plus de marchandises que notre marine ne peut nous en apporter, d'un autre côté notre exportation est suffisamment importante pour assurer aux navires français tout le frêt qu'ils peuvent prendre.

» En est-il de même pour l'Australie et le Cap ? Notre commerce d'échanges avec ces colonies anglaises est insignifiant. Ainsi les statistiques de Douanes pour 1890 accusent à l'importation 4.400.000 fr. : au chapitre des exportations, on ne trouve aucune mention se rap-

BOURSE DE PARIS

du lundi 2 mars

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'Etat			
93 10	3 0/0 1891	...	...	93 27 1/2
94 92	3 0/0	...	...	[illegible]
104 72	4 1/2 0/0 1883	...	...	105 10
94 3[illegible]	Italien 5 0/0	...	...	94 60
19 27	Turc 4 0/0	...	...	.. ..
491 8.	Egypte 6 0/0	...	...	495 ..
76 25	Extérieure 4 0/0	../.	../.	76 3[illegible]1/2
92 ./.	Hongrois 4 0/0	../.	../.	92 40
[illegible]6 25	Portugais 3 0/0	../.	../.	[illegible]6 75
95 7/8	Consolidés anglais	../.	../.	95 7/16
99 25	Russe 1889	../.	../.	95 7/16
.. ..	Russe 1880	../.	../.	100 75
.. ./.	Russe 1890	../.	../.	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4305 .	Banque de France	...	...	4312 50
550 ..	Banque d'Escompte	...	...	5[illegible] ..
850 ..	Banque de Paris	...	...	8[illegible]3 7[illegible]
1277 .	Crédit foncier	...	...	1283 75
432 ..	Crédit mobilier	...	...	4[illegible]5 .
812 ..	Crédit Lyonnais	...	...	813 75
620 ..	Banque Ottomane	...	...	628 25
	Chemins de fer			
1835 .	Nord	...	...	1835 ..
1542 .	Paris-Lyon-Méditer.	...	...	1538 75
....	Orléans	...	...	1530 ..
525 ..	Autrichiens	...	...	513 ..
293 .	Lombards	...	...	292 50
313 .	Nord Espagne	...	...	328 75
21 ..	Saragosse	...	...	316 25
	Valeurs diverses			
1460 ..	Gaz Parisien	...	...	1472 50
67 ..	Métaux	...	...	[illegible]8 75
.. ..	Panama	...	...	[illegible]3 75
2435 ..	Suez	...	...	2447 50
	Mines			
575 62	Rio-Tinto	...	...	581 25
170 ..	Tharsis	...	...	170 62
397 .	de Beers	...	...	397 .

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 2 mars 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
[illegible] 19 ./.	3 0/0	95 50
[illegible]	3 0/0 1891 [illegible]	[illegible]
[illegible]	3 0/0 [illegible]	[illegible] 70
[illegible] ./.	4 1/2 0/0 1883	105 0[illegible] ./.

BOURSE DE LILLE

du lundi 2 mars

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCÉD
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.	111 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	....	120 .
Lille 1868, remboursable à 100 fr.	....	[illegible]15 25
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	....	[illegible]
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. .	[illegible]2 75
Lille 1887	397	[illegible]97 ..
Lille 1890 (libérée)	481 50	482 .
Lille 1890 (non libérée)	...	480 ..
Armentières 1886	...	49[illegible] ..
Armentières 1879	. .	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	..	45 50
Tourcoing 1878	. .	4[illegible]5 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	. .	113 50
Département du Nord	103 7[illegible]	106 7[illegible]
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	. .	1112 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	... .	75 .
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	275 ..
Caisse Plater et Cie	...	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	[illegible]65 .
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	120 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	...	1109 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. nᵒ 37, act. 500 fr. p.	...	5[illegible]0 .
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	....	2250 .
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	485 .
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	[illegible]0 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	...	150 .
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	.	25 .
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	..	5[illegible]2 ..
Delgutte et Cie	...	[illegible]20 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	...	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3600 .
Denain et Anzin	...	205 ..
Obligations Nord		320
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.	407 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	175 .
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	511 75
Chemins de fer économiques du Nord	...	523 75

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e		10610 ..
Anzin 100e de denier	5120	5100 ..
Béthune 1881		505 ..
Béthune 187[illegible]		411 25
Bruay (Pas-de-Calais)		14250
Bully-Grenay le 6e	3360	33[illegible]8 75
Carvin	1750	17[illegible]0 .
Courrières	4470.50	44[illegible]00 ..
Campagnac		445
Crespin	505	561 25
Douchy		4200
Douais enre (act. libérée) 500 fr.		525
Bourges		9[illegible]0
Escarpelle (Nord)		[illegible]60
Epinac		890
Ferfay (Société anonyme)		898 75
Lens		26200
Liévin		9950
Ostricourt	550	555
Meurchin		[illegible]400
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		[illegible]910
[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]
Vicoigne et Nœux		[illegible]

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La reine Victoria à Paris

Londres, 2 mars. — A en juger par la satisfaction très visible qu'on a montrée à la cour, on avait dû y craindre que le séjour à Paris de l'impératrice Frédéric ne se terminât par un incident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences internationales.

La princesse royale d'Angleterre a affirmé à sa mère que la population parisienne avait été admirable de *tact* et de respect à son égard.

La reine a été si satisfaite des impressions rapportées par l'impératrice Frédéric, qu'elle a promis, avec une délicatesse toute féminine et royale, de déposer sa carte auprès de la population parisienne en séjournant elle-même quarante-huit heures à Paris lors de son prochain voyage dans le Midi de la France. On ne sait pas encore si cette visite aura lieu soit à l'aller soit au retour.

Cette royale détermination produira en Europe le meilleur et le plus grand effet, et il faut espérer que la population parisienne saura prouver à la reine Victoria qu'elle a compris les motifs qui la font agir.

Les blés

Paris, 2 mars. — M. Méline déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre sa proposition tendant à abolir, pour une année, le principal de l'impôt foncier sur toutes les terres qui auront été ensemencées en blé au printemps 1891. Cette proposition est signée de plus de cent députés : M. Méline demandera l'urgence et la discussion immédiate.

On annonce que plusieurs députés se proposent de connaitre la proposition qui, à leurs yeux, compromet l'équilibre du budget et tend à donner une prime aux producteurs de blés aux dépens du Trésor public et des consommateurs.

La retraite du comte Schouvaloff

Saint-Pétersbourg, 2 mars. — La retraite du comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie à Berlin, est décidée. Le comte Schouvaloff sera chargé d'un poste supérieur dans l'administration intérieure de la Russie.

M. Schouvaloff, ambassadeur de Russie, est parti ce soir pour Saint-Pétersbourg, accompagné de Mme Schouvaloff ; son absence durera trois semaines.

Les relations franco-allemandes

Rome, 2 mars. — Depuis la publication de la note du *Moniteur de l'Empire* allemand sur les passeports en Alsace-Lorraine, on est devenu pessimistes ici dans les cercles officiels, on redoute des complications, et, les nouvelles venues de Vienne témoignant d'une certaine inquiétude, ne contribuent pas à faire disparaitre cette impression.

On sait que la politique allemande est aujourd'hui dirigée par l'empereur lui-même, et le manque de sang-froid, dont Guillaume II vient de faire preuve, est peu rassurant.

On ne croit pas, en effet, que le général de Caprivi ait pris l'initiative de la mesure qui frappe si durement l'Alsace-Lorraine. « La situation a changé, disait hier M. di Rudini à quelques députés. Le vent, hier favorable, vient de tourner. »

L'état de santé du prince Napoléon

Rome, 2 février. — L'état du prince Napoléon est stationnaire. Sa grande faiblesse inspire toujours de vives inquiétudes. Il a pu se reposer cette nuit, grâce à une forte piqûre de morphine.

On le soutient avec du vin de champagne et du marsala.

Personne n'est plus admis à voir le prince dont l'état nécessite un repos absolu.

Une nouvelle consultation de sommités médicales de Rome aura lieu demain.

Le rappel de M. de Munster

Berlin, 2 mars. — On raconte que l'empereur Guillaume a décidé de rappeler à bref délai l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. le baron de Munster.

Cette mesure se rattache aux incidents provoqués à Paris par la visite que l'impératrice a fait à Saint-Cloud et aux propos incorrects tenus par l'ambassadeur en public.

Le souverain est très irrité contre M. de Munster, qu'il considère comme responsable des incidents produits.

Une réponse à la lettre de Mme Meissonier. — Les Allemands dans l'atelier du maitre

Berlin, 2 mars. — Le *Berliner Tagblatt* reçoit d'un collectionneur connu la communication suivante :

« Mme Messonnier se trompe lorsqu'elle prétend que, depuis la guerre de 1870, pas un Allemand n'a franchi le seuil de la demeure de son mari, Sans parler du professeur Menzel et de Fritz Werner, qui depuis la guerre, ont, à plusieurs reprises, en 1881. rendu visite à M. Meissonnier, j'ai moi-même été introduit avec ma femme chez le maitre par un de nos nationaux, et ai passé une heure et demie dans son atelier.

» En prenant congé de Meissonnier, je le priai de s'inscrire sur mon album. Il le fit avec une grande amabilité, feuilleta l'album qui ne contenait que des dédicaces en allemand et, à la vue d'un dessin de Werner, me questionna sur ce peintre, me demandant finalement, avec curiosité : « Croyez-vous, là-bas, que Menzel soit plus » fort que moi ? » De chauvinisme, pas le moindre indice. Il m'invita à revenir le voir à mon prochain passage à Paris. J'ai encore en mains la lettre d'invitation. »

Une réponse de M. Gounod

En réponse à un article du *Figaro*, intitulé : *Gounod contre Wagner*, paru hier matin sous la signature « la Reine Mab », M. Gounod a adressé à M. Maguard une lettre qu'insère le *Figaro* de ce matin et dont nous extrayons le passage suivant :

» L'auteur m'y représente comme devant prendre, dans nos séances de la commission des théâtres, une attitude qui n'est conforme ni à mes idées ni à mon caractère.

» Non, Reine Mab, vous vous trompez, et je crains que ce ne soit pas sans le savoir.

» Rien n'est plus facile que de s'abriter sous le drapeau d'un homme de génie ; le difficile est d'y faire honneur. Il ne s'agit pas de se mettre en garde contre le génie, qui est un bienfait, mais contre les sectaires, c'est-à-dire contre le fanatisme aveugle et intolérant, qui est un fléau.

» Voilà tout ce que j'avais à dire ; je n'ai jamais dit autre chose, et c'est ce que je dirai, en toute franchise, si les débats m'en fournissent l'occasion et m'en imposent la nécessité. »

M. Maxime Lisbonne

Un journal a annoncé hier que M. Maxime Lisbonne, l'ancien colonel de la Commune, était pourvu d'un bureau de tabac.

L'*Evènement* relève cette nouvelle qu'il dément, en ajoutant qu'il y a simplement similitude de noms.

Expédition au Congo

Le *Journal des Débats* reçoit de Boma une longue lettre dont nous extrayons ces passages :

« Boma, le 25 janvier. — L'officier belge Van Kerckove, dont la réputation de brutalité est légendaire, prépare une expédition à la tête d'une véritable armée de 2,000 hommes; cette expédition va partir de Bangala et ravager tous les pays limitrophes du territoire français situés entre l'Oubanghi, l'Ouelle au Nord et la Mongalla à l'Est J'emploie le mot ravager, car comment qualifier autrement l'expédition d'une troupe de cette importance partant sans marchandises mais avec de formidables provisions de cartouches ?

» Une partie de cette expédition est déjà en marche sur la rive gauche et sous les ordres de l'officier Ponthier. Elle ravagera toute la contrée, à partir de Kwamouth, — où fut assassiné le capitaine du bateau belge, — et arrivée en face de Bangala, elle traversera le Congo et gagnera cette station, où sera concentrée toute l'expédition.

» Plus de 2,500 charges de cartouches sont réunies à Léopoldville et dirigées sur Bangala. *Il n'y a pas de marchandises.* L'expédition vivra donc sur les pays qu'elle traversera et fera, comme d'ordinaire, des rafles d'ivoire sans rien donner en échange.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 2 mars 1891

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre met en tête de son ordre du jour, après la loi sur les sucres, l'interpellation de M. Brousse sur la circulaire relative au plâtrage des vins.

La Chambre adopte, par 371 voix contre 7, un projet de loi ouvrant, au ministère de l'Instruction publique, sur l'exercice 1891, un crédit supplémentaire de 221.667 fr. à inscrire au chapitre 9, pour la faculté de médecine de Toulouse,

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi ouvrant au ministère de l'instruction publique, sur l'exercice de 1891, un crédit supplémentaire de 325.000 francs à inscrire au chapitre 43.

M. Le Provost de Launay. — Nous commençons à peine l'exercice 1891 et voilà que déjà on nous demande des crédits supplémentaires. On augmente les dépenses des collèges communaux alors que le nombre des élèves diminuent. Maintenir de pareils errements, c'est vouloir gaspiller les fonds des contribuables. (Applaudissements à droite.)

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

2 mars.

ROUBAIX-TOURCOING. — Encore une séance à peu près nulle. Tendance calme.

On a enregistré à la Caisse de Tourcoing 10,000 kil. du Buenos-Ayres type 1 : dont 5,000 kil sur avril à 5,35 et 5000 sur juin à 5,42 1/2,

ANVERS. — Cours à peine soutenus.

On a traité 20,000 kil. sur mars, 15,000 sur juin, 10,000 sur juillet, 5,000 sur août, 5,000 sur septembre, 15,000 sur octobre, 20,000 sur novembre, et 10,000 sur décembre,

Total de la journée 100,000 kil.

LEIPZIG. — Peu de changements dans les Prix qui se soutiennent. Il s'est vendu 80,000 kil.

OBLITÉRATION DES TIMBRES

« L'Administration de l'enregistrement des douanes et du timbre rappelle au commerce les dispositions de l'article 5 du décret du 19 février 1874 ainsi conçu :

« Les sociétés, compagnies, maisons de banque ou de » commerce peuvent, pour l'oblitération des timbres » mobiles, faire usage d'une griffe apposée sur le timbre » à l'*encre grasse* et faisant connaitre le nom et la rai- » son sociale, le lieu où l'oblitération est opérée, enfin » la date (quantième, mois et millésime) à laquelle elle » est effectuée. L'empreinte de cette griffe, dont le mo- » dèle doit être agréé par l'Administration, est déposée, » *préalablement à tout usage*, au bureau de l'enregis- » trement de la résidence de celui qui veut en faire em- » ploi. Il est délivré un récépissé de ce dépôt sur » timbre de 0 fr. 60 c. »

» Et fait connaitre aux intéressés que les lettres de change, billets à ordre, revêtus de timbres mobiles oblitérés au moyen d'une griffe dont le modèle n'a pas été agréé, sont *considérés comme non timbrés et deviennent passibles des amendes édictées par les lois en vigueur.* »